

Nouvelles fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft 62: **Helveticana : la saga des pionniers suisses qui marquèrent l'Amérique d'une touche helvétique**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Prochaines votations fédérales

Dimanche 12 juin 1994. Trois objets seront soumis au vote : l'article constitutionnel sur la culture, la loi sur les casques bleus et la révision du droit de la nationalité. Prochaine échéance : dimanche 25 septembre.

Pour recevoir le message publié par le Conseil Fédéral exprimant son avis et expliquant dans le détail les objets de votation, adressez-vous à votre consulat ou mieux, inscrivez-vous pour voter par correspondance. Pour le faire, demandez le formulaire d'inscription à votre consulat. Votre commune d'origine vous enverra alors régulièrement ces informations.

NOUVELLES FÉDÉRALES

EUROPE

Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes

Un an et demi après la votation populaire entérinant la création des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes, les avant-projets des lignes de base du Lötschberg et du Gothard sont prêts. Le Conseil Fédéral dispose désormais de tous les éléments et il devra se prononcer début 95 sur le tracé, les étapes et le calendrier de construction. Après un premier examen des projets, ceux-ci seront soumis aux cantons (Berne, Tessin, Schwytz, Uri et Valais) et aux autorités fédérales concernées. Les cantons auront trois mois pour consulter les communes intéressées et se prononcer sur les questions relevant du tracé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Particuliers et organisations de protection de la nature ne peuvent intervenir à ce moment-là. Ils devront attendre la mise à l'enquête des projets. Le résultat de la consultation des cantons sera ensuite soumis aux BLS et aux CFF, afin de permettre la présentation d'une proposition définitive au Conseil Fédéral. D'après les deux maître d'oeuvres, CFF et BLS, les travaux pourraient alors commencer en 1996. L'aménagement de la ligne de base du Lötschberg est devisé à 4,935 milliards de frs.s. Pour rester dans la limi-

te fixée de 4,25 milliards, certains travaux, jugés non urgents, seront reportés. Dans le canton de Berne, c'est le tunnel à flanc du Niesen entre Heustrich et Frutigen qui a été sacrifié. En Valais, la liaison jusqu'à Mundbach, en aval de Brigue, est abandonnée au profit d'une sortie provisoire à Rarogne Ouest. Même démarche pour la ligne du Gothard. Sur les 125 km de ligne entre Arth-Goldau et Lugano, 90 km ne posent pas de problèmes. Mais pour les 30 km restant, les cantons et les CFF n'ont pu éliminer les divergences concernant plusieurs points, principalement des variantes demandées par les cantons et qui viendraient alourdir d'un milliard une facture évaluée à 9,7 milliards... Si tout va bien, la ligne du Lötschberg sera terminée en 2005, celle du Gothard deux ans plus tard. Cette dernière devrait permettre la création de 5000 emplois, pour une durée de près de dix ans. Au Tessin, les travaux préparatoires ont déjà commencé. 420 mètres de granit ont ainsi été percés dans la galerie de sondage de Faido. Au Lötschberg, le premier coup de pioche pour le percement d'une galerie de reconnaissance a été donné le 12 avril dernier. ■

La Suisse en discussion



Max Friedli, le nouveau chef de l'Office fédéral des transports, s'est rendu fin mars à Bruxelles pour tenter de rassurer les experts de la Commission de Bruxelles sur les conséquences que pourrait avoir l'initiative des Alpes. Sa tâche ne fut pas aisée : le Parlement européen avait rejeté la veille un rapport de sa Commission des transports proposant des mesures proches des thèses défendues par la Suisse en matière de politique des transports. Max Friedli n'a pu du reste répondre à toutes les questions posées. Bruxelles demandait en effet si les poids lourds transitant à vide par la Suisse seront concernés par l'initiative et voulait savoir si la mise en oeuvre de l'initiative pourrait être reportée en cas de retard dans la construction des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes. Les Douze se sont aussi arrêtés sur l'aspect discriminatoire de l'initiative qui ne concerne que les camions étrangers. Réponse des diplomates suisses : "de nouvelles taxes pourraient être introduites afin de ne pas favoriser les transporteurs suisses". Le 18 avril, les ministres des Douze se sont de nouveau réunis pour décider l'engagement de négociations bilatérales sur les transport routier et aérien. Et ils ont décidé de ne rien faire du tout. En tout cas, pas tant qu'ils n'auraient pas plus d'informations sur la mise en oeuvre de l'initiative sur les Alpes. Comme le Conseil Fédéral devrait présenter aux Chambres Fédérales ses premières orientations au début du mois de septembre, il est à peu près acquis que les négociations bilatérales sur le transport ne seront pas lancées avant l'automne prochain. Une bonne nouvelle toutefois : après avoir menacé la Suisse de mesures de rétorsion, la France propose maintenant d'associer la Confédération à l'élaboration d'une politique européenne du transport combiné. L'Union Européenne et la Suisse pourraient ainsi avoir des discussions communes sur la mise en place d'infrastructures de transport combiné au niveau européen et, pourquoi pas, envisager des "financements croisés", dit Bernard Bosson, ministre français des Transports. Qui a précisé que, si l'on ne devait sanctionner les Suisses après la votation sur l'initiative des Alpes, "nous n'avons pas non plus à les remercier" pour ce vote qui représente "une négation complète de tout souci en commun" et par lequel "la Suisse s'isole de manière un peu égoïste". ■

NOUVELLES FÉDÉRALES



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSAGE SUISSE

MAI 94

12

Votations

L'assemblée des délégués de l'union démocratique du centre UDC, réunie en congrès à Näfels, recommande de refuser la création d'un corps de Casques bleus lors des votations du 12 juin prochain. En ce qui concerne l'autre objet des votations, l'article constitutionnel sur la culture, l'assemblée a fini également par en recommander le rejet*. L'assemblée accepte en revanche le principe de la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers. A noter que l'un des ténors de l'UDC, le Conseiller Fédéral Adolf Ogi, n'a pas réussi à se faire entendre : il avait en effet plaidé en faveur de l'acceptation de l'article constitutionnel sur la culture et de la création d'un corps de Casques bleus. Selon lui, la Suisse ne pourra mener de négociations bilatérales avec succès si elle se montre aussi peu solidaire.

Autre son de cloche chez les radicaux, réunis à Brunnen pour discuter des objets des prochaines votations. Ils ont approuvé à une très large majorité les trois objets qui seront soumis au vote. Des Conseillers Nationaux (tels Hardi Bischof, Hans Steffen et Roland Borer) des partis démocrate suisse et automobilistes, invités pour l'occasion, ont en vain tenté de persuader l'auditoire que la neutralité suisse se retrouvera affectée par la création d'un corps de Casques bleus.

* Le parti s'est en revanche prononcé en faveur du oui, quelques jours plus tard, conformément aux accords passés avec le PRD et le PDC.

Polémique



Le Conseiller National Christoph Blocher (UDC) a, en votant pour sa voisine et collègue Lisbeth Fehr, déclenché une belle polémique. Le règlement du Conseil National interdit en effet le vote par procuration. La Présidente du Conseil National Gret Haller a du reste l'intention de soumettre le cas au bureau du Conseil National. Selon les "Luzerner Neueste Nachrichten", Christoph Blocher a déclaré qu'il s'agissait "d'une petite plaisanterie et qu'il n'y avait pas de quoi en faire une histoire"... Indigné, le Jurassien Pierre-Alain Droz a déposé une plainte pénale contre le Zurichois. Motifs de la plainte : violations du règlement du Conseil National et du code pénal sur la fraude électorale, non-respect de 2 autres articles du code pénal, sur l'abus d'autorité et la gestion déloyale des intérêts publics. La justice bernoise va tout d'abord demander la levée de l'immunité parlementaire du Conseiller National. Chacune des deux Chambres fédérales devra ensuite mettre en place une commission qui examinera la validité de la requête et recommandera son rejet ou son acceptation. ■

Démissions et nominations

Démissions

Conseillère Nationale depuis janvier 1990, la vaudoise Irène Gardiol vient de démissionner. Entrée au Conseil National lors de la précédente législature, l'écologiste quitte ce poste en se disant "fatiguée, lassée", tout en avouant que le travail législatif au National n'est pas ce qui l'intéresse le plus. Irène Gardiol avait pris sa décision en septembre dernier. Mais elle en avait reporté l'annonce en raison des élections au Conseil d'Etat vaudois : Philippe Biéler ne voulait pas accepter son siège avant de savoir s'il serait élu à l'Exécutif cantonal. Et maintenant, il refuse ce siège afin de ne pas cumuler les fonctions.

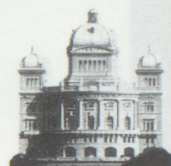
Roland Ostermann, président GPA-Vaud et vice-président du Conseil communal de Lausanne devrait normalement prendre la succession d'Irène Gardiol sous la coupole.

Gérard Nicot, Président du parti démocrate-chrétien (PDC) vaudois, démissionne lui aussi. Son parti, qui est l'un des perdants des dernières élections vaudoises, "doit se poser des questions fondamentales", a-t-il expliqué. Gérard Nicot remet en question l'image du PDC dans le canton de Vaud : celle d'un parti devenu marginal. Il demande une ouverture, seule capable selon lui de permettre au PDC vaudois d'augmenter son audience. Il faut dire que le PDC, créé

Elections

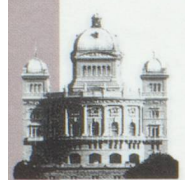


5 ans à peine après qu'Appenzell Rhodes Extérieures leur ait accordé le droit de vote, les femmes font leur entrée en politique. Marianne Kleiner (parti libéral) et Alice Scherrer (sans parti) viennent de faire leur entrée au gouvernement cantonal, puisqu'elles ont été élues le 24 avril dernier par la Landsgemeinde qui a en même temps réélu les 5 membres du gouvernement sortant. ■



**NOUVELLES
FÉDÉRALES**

LE MESSAGER SUISSE
MAI 94



NOUVELLES FÉDÉRALES

LE MESSAGER SUISSE

MAI 94

14

LÉGISLATIF

Assurance chômage

Le Conseil des Etats a approuvé la révision de l'assurance chômage. Le principe de la baisse des indemnités de deux fois 5% après 125 et 250 jours de chômage a donc été accepté. En outre, le Conseil des Etats a ajouté un nouvel article donnant la compétence au Conseil Fédéral d'introduire, pour une durée limitée, une réglementation en matière de préretraite "si un chômage prononcé, persistant, régional ou sectoriel ou un chômage général rend cette mesure nécessaire". Cette réglementation devra faciliter le départ en retraite anticipée de celui qui le désire, mais à condition que soit embauchée à sa place une personne de moins de 30 ans. Pour bénéficier de cette réglementation, l'employé devra prendre sa retraite au moins deux ans avant l'âge limite prévu par la loi. Les prestations de préretraite seront versées à l'employeur pendant une période de 12 mois sous la forme d'allocations s'élevant à 40% du salaire normal de la personne engagée. Certains Conseillers ont toutefois émis des réserves. Ainsi, pour la socialiste Christiane Brunner, ce n'est pas à l'assurance chômage de payer ces prestations. Le principe de la retraite anticipée devrait au contraire être examiné dans le cadre de la 10ème révision de l'AVS. Christiane Brunner estime en effet que l'idéal serait d'introduire une retraite à la carte pour les gens âgés de 62 à 67 ans, à condition qu'ils renoncent à toute activité lucrative. ■

Egalité

Le Conseil National a fini par adopter par 114 voix contre 35 et 16 abstentions la loi sur l'égalité entre hommes et femmes. La nouvelle loi interdit les discriminations salariales ainsi que le harcèlement sexuel. Concrètement, le projet de loi (qui doit encore passer la rampe du Conseil des Etats) accorde aux organisations syndicales ou féminines la possibilité de faire constater une discrimination à l'encontre de personnes qui se trouvent en état d'infériorité, dans leurs rapports de travail, face à leurs employeurs. Les organismes plaignants n'auront du reste pas besoin du consentement de la personne intéressée, ce qui devrait lui permettre d'échapper aux mesures de rétorsion. Autre point important : l'employeur sera

contraint de prouver qu'il n'exerce pas de discrimination en matière salariale, à l'encontre de la personne plaignante. De plus, le Conseil National a accordé une marge de manoeuvre plus grande au Bureau de l'Egalité en renforçant ses statuts, tout en reconnaissant la nécessité de promouvoir des programmes d'action en faveur des femmes. ■

Europe

L'initiative populaire "Pour notre avenir au coeur de l'Europe", qui demande, comme chacun l'aura compris, l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne, a abouti. Elle vient d'être déposée à la Chancellerie fédérale lestée de ses 110.703 signatures. ■

SPORTS

A la rame



Il est reparti. Georges Montandon, un Vaudois de 48 ans, est parti de Djibouti pour entamer un tour du monde à la rame en solitaire. Certains se souviendront peut-être qu'il avait déjà fait une tentative, au départ de Marseille, qui avait échoué quelques jours plus tard en raison du mistral. Au cours de sa première étape, Roger Montandon compte longer les 2400 km de côtes de la Mer Rouge pour remonter jusqu'à Suez, où il espère arriver fin mai, début juin. De Suez, il veut ramer jusqu'à Tanger, puis mettre le cap vers Las Palmas (Iles Canaries). Il veut ensuite rejoindre la Guadeloupe ou la Martinique, puis Panama, Tahiti, Somerset et Madagascar. Si tout va bien, il sera de retour à Djibouti dans trois ans. Pour se reposer, il a prévu de faire de temps à autre escale sur les plages de villes côtières, d'où il donnera de ses nouvelles. Son bateau est long de 5,5m, large de 95 cm, pèse seulement 200 kg, rameur et chargement compris. Un chargement réduit au strict minimum : une boussole, une balise de détresse, 55 kg de nourriture lyophilisée et une pompe manuelle pour purifier et dessaler l'eau de mer. ■

ASSU

Fusion

Après Swisscare (2,4 millions d'assurés), Swica (650.000 assurés), le "Groupe de Berne" regroupant 4 caisses d'assurance maladie (CSS, Grütli, KKB et Evidenzia : 2,2 millions d'assurés), c'est au tour des assureurs romands d'annoncer un rapprochement. Assura et Intrac (Genève), Avenir (Fribourg), la Caisse Vaudoise et Supra (Lausanne) ainsi que le Groupe Mutuel et Fama (Sion) s'unissent. But avoué de ce nouveau groupe qui représente 1 million d'assurés : réduire les coûts de la santé (25 milliards de frs.s. en 1993) et des primes. Pour y parvenir, médecins, pharmacies et hôpitaux seront mis sous pression et on fera jouer la concurrence. Tous ces nouveaux groupes d'assurance ont déjà ou vont créer aussi des centres médicaux. Les médecins qui y sont employés sont salariés par la caisse maladie: une façon de réduire les actes médicaux superflus. La chasse au "gaspi" est de rigueur : ne seront recommandés aux assurés que les médecins ju-

Polémique

Les spécialistes s'accordent à reconnaître que, de tous les systèmes d'aide sociale pratiqués en Suisse, celui qui est appliqué en Suisse romande est le meilleur. Pourtant, lorsqu'il a fallu faire une étude sur ce sujet afin de créer un outil statistique permettant de mieux évaluer la situation, c'est vers la Suisse alémanique que s'est tourné l'Office fédéral des assurances sociales. Le projet, confié à l'institut zurichois de Hanspeter Rüst et financé par le Fonds national suisse, n'a été mené qu'en Suisse alémanique.

NOUVELLES en bref

gés "raisonnables" dans leurs tarifs. En outre, toutes ces caisses comptent réduire leurs propres frais administratifs, en élaborant entre autres un système informatique commun et en comprimant leur personnel. Enfin, les centres hospitaliers devront prendre l'habitude de la négociation, puisque les assureurs ont imaginé d'appliquer les méthodes des agences de voyage. Ainsi, chaque année, un assureur X... ferait une réservation globale pour un certain nombre de lits d'hôpital, à condition que le centre hospitalier concerné accepte une baisse de ses tarifs... A terme, les assureurs espèrent une baisse de 10% des prix. Baisse qui serait répercutée sur les tarifs des primes d'assurance. La guerre contre la profession médicale est donc bien déclarée. Elle ne sera pas sans comporter des risques pour l'assuré. La naissance d'une médecine à deux vitesses n'étant pas l'un des moindres. ■

CROC : Les mets exotiques remplaceront-ils notre fondue nationale ? Depuis quelque temps en effet, la vente de viande de crocodile et de kangourou est autorisée par les services vétérinaires de la Confédération. Le crocodile provient d'élevages, principalement de Floride, le kangourou d'Australie.

EN BAISSÉ : L'Union Syndicale Suisse annonce une baisse de 1,3% de ses effectifs. Responsable certaine de cette baisse, la récession qui frappe les emplois depuis 3 ans. En tout, l'Union dénombre 431.052 membres, soit 5500 de moins qu'en 1992.

AIDE : Le Conseil National décide d'aider la relance économique en proposant de verser des subventions au secteur du bâtiment, tout en demandant une baisse des taxes imposées aux entreprises.

POUR : Le Conseil Fédéral se déclare favorable à une candidature suisse aux jeux olympiques. Tout en précisant qu'il est important que le souverain soit lui aussi favorable...

PROMOTION : Peter Arbenz, ex-Monsieur "Réfugiés", est nommé inspecteur de l'ONU.

Il a été également nommé, le 14 mai dernier, président des officiers suisses. Sa prochaine tâche : inspecter les troupes onusiennes basées en ex-Yougoslavie.

BONNE NOTE : Le mensuel alémanique "Bilanz" lance une série de sondages sur la cote de popularité des hommes politiques suisses, dans la perspective des élections de 1995. Le Conseiller d'Etat à Zurich Moritz Leuenberger se voit attribuer la meilleure note lors du premier sondage. Les femmes y figurent également en bonne place. A noter la médiocre performance des Conseillers Fédéraux (hormis les socialistes) et l'image peu appréciée des représentants de l'UDC zurichoise menés par Christoph Blocher.

CASQUES BLEUS : Les Suisses sont, apparemment, de plus en plus favorables à la création d'un corps de Casques bleus suisses. En mars dernier, 55,3% se prononçaient positivement - ils étaient 50% en février. Ce sondage a été réalisé par l'Institut Link (Lucerne) pour le journal télévisé "10 vor 10" et les quotidiens "Le Matin" et le "Berliner Zeitung". D'après ce sondage toujours, près de 2 tiers des hommes interrogés disent oui à la création du corps de Casques bleus, alors qu'une seule femme sur deux y est favorable. 53,6% des Alémaniques et 60,9% des Romands soutiennent le projet de loi.

PLUS CHER : Le billet de train devrait coûter de 6 à 7% plus cher en 1995. D'après les premières informations, ce sont les petits trajets qui seront le plus pénalisés. L'abonnement général subirait une hausse de 8 ou 9%. L'abonnement demi-tarif restera inchangé. Par ailleurs, les CFF persistent dans leur intention de réduire leur personnel : le personnel administratif sera le premier touché par ces mesures, puisque 635 postes doivent être supprimés d'ici 1999,

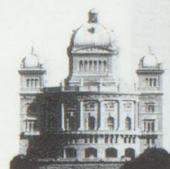
dans les services centraux des CFF.

EXEMPLAIRE : Selon le "Bulletin des médecins suisses", le Japon pourrait s'inspirer du modèle suisse pour créer une organisation faitière dans le domaine de la médecine, sur le modèle de la Fédération des Médecins Suisses (FMH). Cette dernière organise la formation post-graduée des médecins puisqu'elle en édicte la réglementation. Un exemple que le Japon, qui ne dispose d'aucun organisme du genre, pourrait bien suivre.

RETOUR : Au moment où l'on parle de la nécessité de créer un corps de Casques bleus suisses, le Conseil Fédéral rappelle en Suisse l'Unité médicale suisse engagée depuis septembre 91 pour le compte de l'ONU au Sahara occidental. Ils étaient partis après 35 mois d'une campagne frustrante, puisque la mission des Nations Unies n'a que peu progressé dans le règlement de la question saharienne. Pour la Suisse, la facture est lourde : elle a dépensé quelque 50 millions de frs.s., au lieu des 19 millions initialement prévus.

OUT : Rolf Berchtold, représentant de la coopérative Migros au conseil d'administration de l'Union suisse du commerce du fromage (USF), part en claquant la porte. Cette organisation est chargée par le Conseil Fédéral de la commercialisation de la plus grande partie du fromage suisse. D'après Rolf Berchtold, le système cartellaire et les conditions générales bloquent le conseil d'administration. Il faut dire que l'économie laitière, qui représente un tiers du revenu agricole suisse, commence à connaître de sérieuses difficultés. La toute récente baisse du prix du lait n'est qu'un signe avant-coureur. Il faut s'attendre à de nouvelles mesures et le secteur devra s'adapter, ou dispa-

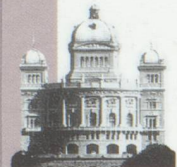
Certains responsables critiquent déjà cette démarche et ce d'autant plus que les auteurs du projet veulent faire de leur système de mesure un système employé sur toute la Suisse. L'Office fédéral de la statistique a déjà annoncé qu'il refusait de cautionner un tel projet : "Nous n'assumons pas la responsabilité d'un projet dont la représentativité des résultats n'est pas garantie", a expliqué son directeur Carlo Malaguera. Pour lui, s'il reste beaucoup à faire dans le domaine des statistiques concernant le domaine de l'aide sociale, il n'est pas question de faire "n'importe quoi, n'importe comment" : l'aide sociale concerne de 100.000 à 150.000 personnes en Suisse. En outre, les systèmes divergent : centralisés en Suisse latine, à Berne et à Bâle, ils sont éclatés en Suisse alémanique où les communes se voient la plupart du temps attribuer toute latitude. Mais, d'après un fonctionnaire de l'OFAS, Hanspeter Rüst n'aurait pas mené d'études en Suisse romande en raison de son manque d'aisance en français... ■



NOUVELLES
FÉDÉRALES

LE MESSAGER SUISSE
MAI 94

15



raître. Un danger bien réel, compris par certains déjà, si l'on en croit la récente déclaration de Eugen Hunziker, patron de la Migros (le principal distributeur de fromage sur le marché suisse...) : "Le volet agricole du Gatt impose à la Suisse de réformer fondamentalement sa politique agricole. C'est surtout dans les domaines situés en amont et aval de l'agriculture qu'une réglementation surannée doit rapidement disparaître. Ce qui nous conduit à nous demander dans quelle mesure nous avons encore besoin d'une Union du commerce du fromage, d'une Butyra, d'une Société coopérative suisse des céréales et matières fourragères".

AIDE : La Confédération assumera 80% des frais entraînés par les dégâts dus au mauvais temps du mois de septembre dernier dans les cantons du Valais et du Tessin.

DIPLOMATIE : Le Conseiller Fédéral Flavio Cotti s'est rendu en voyage officiel aux USA et au Canada, 6 jours durant. Il y a rencontré le ministre américain des affaires étrangères Warren Christopher, le secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros Ghali et André Quillet, ministre canadien des affaires étrangères. Principaux objets des discussions : la sécurité en Europe, la situation en Europe de l'Est et en Europe centrale.

PRÉVENTION : Arnold Koller donne sa bénédiction à un rapport d'experts qui propose une vingtaine de mesures destinées à améliorer la sécurité du trafic routier. Ces mesures visent à faire diminuer d'un tiers le nombre des victimes de la route d'ici l'an 2000. Il est proposé, entre autres, de faire baisser le taux d'alcool maximal admis à 0,5 pour mille (actuellement 0,8 pour mille).

MENACES : Crossair menace de déménager de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et d'aller s'installer en Suisse. Les auto-

rités françaises ont en effet émis l'intention de frapper d'une taxe professionnelle les investissements et les salaires des sociétés suisses basées sur l'aéroport franco-suisse...

PTT : Quelques 192 bureaux de poste, jugés non rentables, pourraient être fermés. Comme il s'agit la plupart du temps de bureaux de campagne, celle-ci s'organise. Ainsi, dans les Grisons, le canton le plus touché par cette mesure, la poste fait parfois guichet commun avec le banquier. A moins que ce soit avec l'épicier, comme c'est le cas dans la commune de Saulcy (JU). Les communes doivent parfois consentir un effort financier, mais que ne ferait-on pas pour garder son facteur !

CONTAMINATION : La Croix Rouge Suisse, l'Office Fédéral de la santé publique et les Conférences des directeurs cantonaux des affaires sanitaires viennent de réaliser une étude sur les cas de contamination par le virus HIV. En tout, 160 à 200 personnes auraient été infectées par le virus lors de transfusions sanguines effectuées au début des années 80. Le nombre exact reste cependant un mystère, puisque des personnes sont décédées avant que la contamination ne soit détectée. L'enquête aura permis cependant d'alerter des personnes ignorant leur état. En ce qui concerne la prévention, le Département fédéral de l'intérieur doit faire bientôt une série de propositions concernant la réglementation de la transfusion et l'unification du droit régissant les médicaments au niveau fédéral.

AMNISTIE : Le Conseiller Fédéral Otto Stich fait grise mine : le Conseil National s'est prononcé en faveur de l'amnistie fiscale au niveau fédéral, tout en refusant que la fraude soit plus sévèrement traquée. Mais le décret d'une amnistie fiscale ne peut se faire sans modification de la Constitution. Le peuple et les cantons

seront donc appelés à trancher. La dernière amnistie, acceptée du reste par le souverain, remonte à 1969. On avait vu alors quelque 11,5 milliards de frs.s. réapparaître miraculeusement... Aujourd'hui, il est question de plus de 30 milliards de frs. Certains députés se sont demandés ce qu'en pensait la "bête" majorité des Suisses qui a déclaré ses revenus...

MÉDIA : Le groupe zurichois Ringier poursuit son développement en Asie. En dernière date, c'était au tour du Vietnam, où Ringier vient de lancer un mensuel économique en langue anglaise, le "Vietnam Economic Times" (VET). Tiré à 20.000 exemplaires, il est diffusé au Vietnam, en Asie du Sud Est et aux USA. Le journal est placé sous la direction du rédacteur en chef vietnamien de "Cash Vietnam" (hebdomadaire économique lancé il y a quelques années seulement à Zurich et qui fait des petits un peu partout...). VET dispose cependant de sa propre rédaction, à qui Ringier offre conseils et direction d'édition. Ringier édite désormais 4 titres au Vietnam (VET hebdomadaire, New Fashion, World Affairs, tous trois en vietnamien et VET mensuel en anglais).

OPTIMISME : Le Département Fédéral des Transports, de l'Energie et de la Communication vient de publier son rapport sur la recherche en matière d'énergies alternatives en 1993. Titre du rapport : "On a réinventé la roue!".

MIEUX : Après des mois de déprime, la situation économique en Suisse affiche un léger mieux. En février, l'inflation a plafonné à 1,3%, contre 6% il y a quelques mois. 1,3%, c'est aussi le taux le plus bas depuis 1987. Selon la Banque Nationale Suisse, l'inflation devrait être de 1,5% pour l'ensemble de l'année.

QUIZZ : Savez-vous pourquoi la Justice est représentée sous l'aspect d'une femme aux

yeux bandés ? D'après Christian-Nils Robert*, il faut chercher du côté de "La Nef des fous", publié en 1494 par Sebastian Brant, doyen de la Faculté de Droit de Bâle. L'on y trouve une gravure sur bois représentant la Justice, armée de son glaive et de sa balance, flanquée d'un fou qui lui bande les yeux.* "La Justice : vertu, courtisane et bourreau", par C.N. Robert. Ed. Georg.

COOPÉRATION : Une quinzaine de jeunes chômeurs suisses vont pouvoir suivre une formation d'un an à Mor-teau (F) dans le cadre d'un projet pilote financé par le conseil régional de Franche-Comté et l'OFIAMT. Il s'agit d'une formation en horlogerie, un des rares secteurs souffrant d'une pénurie de personnel qualifié. L'année d'étude sera ratifiée par un certificat d'aptitude professionnelle (CPA) dispensé par une école qui ne possède, pour l'instant, pas d'équivalent en Suisse.

PREMIÈRE : La Suisse a "son" homme-objet, pardon, son "Mister Suisse". Il a 28 ans, se nomme André Weiss et a été élu à Zurich l'homme le plus beau de Suisse. La condition masculine a-t-elle fait un progrès ?

EXPO 98 : Après bien des hésitations, Neuchâtel maintient sa candidature à l'organisation de l'Exposition nationale suisse. Côté tessinois, on commence à dire qu' "on n'y arrivera pas si le délai n'est pas repoussé à l'an 2000". C'est ce qu'explique le Conseiller d'Etat Renzo Respini. Pour le Tessin, les délais sont trop courts, les obstacles trop nombreux pour que tout soit prêt à temps. Surtout, le projet genevois, plus pragmatique, risque d'être un très dangereux rival.